

## Folie jugée par le bon sens

Auteur : Foucault, Michel

### Présentation de la fiche

Coteb034\_A\_f0340

SourceBoite\_034\_A-13-chem | [sans titre]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

Le mal-aimé de Soissons écrit au Roi : "Le  
fouet et l'épée sont les deux instruments de la mort  
de l'homme à Valmy."

Le sieur Jannet a été interrogé : "Il montre  
le roi par ~~l'interrogatoire~~ cause de l'émigration du peuple."  
Sa mère demande la libération. "Le sieur  
Jannet est à peu près au même degré de dérangement de  
tête." Sa mère réplique : "Il ne démontre  
rien de ce qu'il dit." La femme du sieur  
Jannet est très éprise de son caractère et de  
la conduite de son mari, un avocat qui il connaît de  
longue date et affectue : cette femme a très  
bonne volonté. Elle tient à son mari à des con-  
tiques envers l'émigration. "Jannet importe  
la femme ; l'ami trouve des lettres menaçantes.

BnF  
MSS

"Dès ce matin, je ne vois que l'expédition  
est mal à propos ; l'ordre n'est pas encore donné.  
Mais exactement le roi, le Roi est dans le sieur Jannet ; il  
est nécessaire de le suivre pour faire pression de la  
population et de l'émigration. Je connais à Valmy le  
sieur Ruquier, maire de la ville, b. b. i. i. D'origine,  
et de la plus grande importance et renommée dans ; si

Si à 15 jours, je n'aurai pas de lettre que  
vous pourrez croire que l'on déaprovoie mon  
mari d'engager la leur Virginie dans une recherche  
à plus de 8 ou 15 jours de la maison des Piques n'y  
avoir le leur bauvel. Permettre et varer ma  
bonne et il n'en restera pas moins de 3 ou 4  
mois."

18 Sept 1787. (Sceaux à Cent  
Arch. Aîné C 693 (A608.609)